

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) **D'ACC POUR 2019-2020**

- Le Budget supplémentaire des dépenses (A) d'Anciens Combattants Canada reflète l'engagement continu du gouvernement actuel de faire en sorte que le financement accordé pour les programmes et les services d'ACC soit suffisant pour venir en aide à tous les vétérans admissibles et à leur famille qui pourraient demander du soutien.
- Plus de 90 % du budget du Ministère représente des paiements qui sont versés aux vétérans, à leur famille et à d'autres bénéficiaires des programmes.
- Les augmentations du budget du Ministère reflètent les mesures historiques que nous avons prises pour nous assurer que les vétérans canadiens et leur famille sont traités avec soin, compassion et respect.
- **CONTEXTE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES (A) D'ACC POUR 2019-2020**

Anciens Combattants Canada recevra un financement de 857,6 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 19 % par rapport au budget actuel. Le budget d'Anciens Combattants Canada passera de 4 433,3 millions de dollars (4,43 milliards de dollars) à 5 290,9 millions de dollars (5,29 milliards de dollars) en raison de ce qui suit :

- 676,9 millions de dollars pour des programmes et des services axés sur la demande qui offrent un soutien aux vétérans admissibles et à leur famille.
 - Qu'ils soient dix ou 10 000 vétérans à se manifester, le financement sera disponible pour s'assurer qu'ils reçoivent les avantages dont ils ont besoin.
 - En ce qui a trait aux programmes et services axés sur la demande, le Ministère estime chaque année le nombre de vétérans qui demanderont des avantages et les fonds nécessaires pour répondre à cette demande prévue.
 - Si, au cours de l'année, un plus grand nombre que prévu de vétérans ont besoin d'avantages et de services dans le cadre d'un programme particulier pour vétérans, Anciens Combattants Canada a la possibilité d'augmenter les budgets en conséquence au moyen d'une présentation annuelle au Conseil du Trésor sur les programmes quasi législatifs.
 - Inversement, si moins de vétérans que prévu ont accès à certains avantages et services, alors tout financement inutilisé est remis au cadre financier.
 - Anciens Combattants Canada a besoin de fonds supplémentaires pour un certain nombre de programmes au cours de l'exercice 2019-2020. La majeure partie de ce financement est nécessaire pour appuyer les nouveaux programmes de la pension à vie qui ont été mis en œuvre le 1^{er} avril 2019.

- *réaction* pour l'entente de règlement du recours collectif Toth
 - Un recours collectif appelé « Toth » a été certifié par la Cour fédérale en mars 2016.
 - Les auteurs de la réclamation contestaient la validité de la déduction (suppression) des prestations d'invalidité payables à même les programmes de soutien du revenu d'ACC (allocation pour perte de revenus et allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes).
 - L'action en justice visait à obtenir une indemnisation pour ces déductions.
 - Le 30 janvier 2019, la Cour fédérale a approuvé l'entente de règlement définitive et les honoraires des avocats chargés du recours.
 - Le financement reçu dans le Budget supplémentaire des dépenses est ventilé comme suit :
 - *réaction* pour les paiements de règlement, et
 - *réaction* de dollars pour l'administration de l'entente de règlement du recours collectif (y compris les régimes d'avantages sociaux des employés).
- 65,1 millions de dollars pour corriger l'indexation de la pension d'invalidité
 - En vertu de la *Loi sur les pensions*, le programme de pension d'invalidité d'Anciens Combattants Canada offre un paiement mensuel non imposable aux vétérans admissibles, ou à leurs survivants, et administre également les pensions d'invalidité au nom de la Gendarmerie royale du Canada.
 - L'article 75 de la *Loi sur les pensions* prévoit deux méthodes de calcul du rajustement annuel (indexation) : soit l'indice des prix à la consommation, soit le calcul des salaires annuels, la méthode appliquée étant celle qui procure le plus grand avantage au client.
 - Au début des années 2000, le gouvernement du Canada a apporté une modification à l'exemption fiscale pour les particuliers en vertu de la *Loi*

de l'impôt sur le revenu. Malheureusement, ce n'est qu'à partir de 2011 que ce changement a été intégré dans les calculs du rajustement annuel effectués par Anciens Combattants Canada.

- Par conséquent, entre 2003 et 2010, les montants du rajustement annuel ont été sous-évalués pour environ 270 000 vétérans, survivants et membres de la Gendarmerie royale du Canada.
- La valeur totale de cette erreur s'élève à 165 millions de dollars, dont 65,1 millions de dollars seront versés en 2019-2020.

- **14,5 millions de dollars pour la poursuite de la mise en œuvre de la pension à vie**
 - Le programme Pension à vie, lancé le 1^{er} avril 2019, consiste en une combinaison d'avantages qui apporte une reconnaissance, un soutien du revenu et une stabilité aux militaires et aux vétérans aux prises avec une maladie ou une blessure liée au service.
 - Pension à vie est un projet ambitieux pour Anciens Combattants Canada dont l'objectif est de consolider et de rationaliser les avantages et les services liés à l'invalidité, au soutien du revenu et à la réadaptation.
 - En 2018-2019, soit la première année du projet, les efforts ont été consacrés à assurer une capacité opérationnelle initiale pour respecter les engagements du mandat ainsi que les modifications législatives en vigueur en date du 1^{er} avril 2019.
 - En 2019-2020, soit la deuxième année du projet, les efforts se poursuivent dans l'élaboration de produits et de services afin d'atteindre la capacité opérationnelle finale, de satisfaire tous les intervenants et d'améliorer l'expérience de travail du personnel ministériel.
 - Ce montant représente les fonds de projet non dépensés de 2018-2019 qui sont nécessaires en 2019-2020.